



Championnat de la Jeunesse de Voile Canada 2020

27 au 30 août 2020

L'autorité organisationnelle (AO) est Voile Canada (VC), en collaboration avec le
Yacht-Club Royal Saint-Laurent (YCRSL)
Montréal, Québec, Canada

Le Championnat de la Jeunesse de Voile Canada 2020 fait partie du processus de
qualification pour le Championnat du monde de voile Jeunesse 2020.

AVIS DE COURSE

[DP] indique une règle pour laquelle la pénalité est à la discrétion du Comité de réclamation. Cela modifie la RCV 64.1.

[NP] indique qu'une infraction à ce règlement ne pourra être considérée comme un motif de réclamation. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 Règlement

- 1.1 La régata sera régie par le règlement présenté dans les *Règles de course à la voile* (RCV).
- 1.2 L'Annexe P, Procédures spéciales pour la règle 42, s'appliquera conformément aux modifications apportées par l'avis de révision 1.3.
- 1.3 Pour les catégories 29er et Nacra 15, les RCV 44.1 et P2.1 seront modifiées pour que la pénalité de deux tours soit remplacée par la pénalité d'un tour.
- 1.4 La RCV 40 sera modifiée pour obliger le port d'un vêtement de flottaison individuel en tout temps, sauf lors d'un changement de vêtements.
- 1.5 En cas de conflit entre les versions anglaise et française, la version anglaise aura préséance.

2 Publicité

Les bateaux pourraient devoir afficher des publicités désignées et fournies par le CO.

3 Admissibilité et participation

- 3.1 La régata est ouverte aux navigateurs des catégories Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7, C420, I420, 29er et Nacra 15 qui ont payé tous les frais d'inscription avant le début officiel de la compétition et qui ont procédé au processus d'enregistrement au site.
- 3.2 Toute flotte comptant moins de quatre participations d'ici le 3 août 2020 pourrait être annulée par le CO. Dans l'éventualité où une catégorie doit être annulée en raison d'un manque



d'inscriptions, les personnes inscrites dans la catégorie annulée pourront modifier leur inscription ou obtenir un remboursement des frais d'inscription, à leur choix.

- 3.3 Les participants canadiens doivent respecter les exigences d'adhésion présentées à l'Annexe A. Le formulaire d'inscription se trouve ici :

Navigateurs

https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=20338

Entraîneurs –

https://www.regattanetwork.com/clubmgmt/applet_registration_form.php?regatta_id=20357

Cette régata est ouverte aux navigateurs nés entre 2002 et 2006, inclusivement.

- 3.4 Les documents valides permettant de prouver l'âge des participants sont présentés à l'Annexe A.
- 3.5 Tous les athlètes âgés de moins de 18 ans doivent soumettre un formulaire de DÉCLARATION DES PARENTS/TUTEURS avant de pouvoir concourir. Ce formulaire se trouve à l'Annexe B.
- 3.6 En s'inscrivant à cet événement, les jeunes athlètes (U19) confirment qu'ils ont lu et qu'ils respecteront le [Code de conduite des jeunes athlètes de Voile Canada](#) tout au long de l'événement.
- 3.7 Les catégories pourraient être divisées en plusieurs flottes, y compris une ronde de qualification suivie d'une finale.
- 3.8 Lors de l'enregistrement, les concurrents doivent présenter un document prouvant leur âge, une preuve d'adhésion à VC et un formulaire de déclaration des parents/tuteurs s'il est âgé de moins de 18 ans.

4 Frais

- 4.1 Les frais d'inscription à la compétition comprennent l'utilisation du site du 22 au 30 août, inclusivement, la participation aux courses, un t-shirt de la régata, une collation après les courses, un souper lors de la cérémonie d'ouverture et un souper le samedi 29 août.
- 4.2 Voici les frais d'inscription :

Date	Frais d'inscription
Formulaire de participation rempli et frais d'inscription reçus au plus tard le 10 juillet 2020	En solitaire – 250 \$ CA + taxes En double – 350 \$ CA + taxes
Après le 10 juillet 2020, jusqu'au 23 août 2020	En solitaire – 300 \$ CA + taxes En double – 400 \$ CA + taxes
Après le 23 août, en ligne ou sur place	En solitaire – 350 \$ CA + taxes En double – 450 \$ CA + taxes

5 Horaire

- 5.1 Le bureau d'enregistrement sera ouvert le lundi 24 août de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 18 h 30, et le mercredi 26 août de 15 h 30 à 18 h 30. Les équipes et les concurrents individuels qui arrivent sur le site avant le 22 août doivent s'enregistrer auprès du directeur général du YCRSL.

Date	Heure	Événement
4 août	9 h à 12 h	Inscription
	15 h 20 à 18 h 30	Inscription
25 août	Toute la journée	Entraînement

6 août	2	Toute la journée	Entraînement
		15 h 30 à 18 h 30	Inscription
		17 h	Cérémonie d'ouverture
7 au 30 août	2	8 h 30	Réunion des entraîneurs
		11 h	Signal d'avertissement de la première course de la journée
29 août		18 h	Souper
30 août		Après les courses	Cérémonie de clôture

Lors de la dernière journée de courses, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h.

5.2 Nombre de courses

Catégorie	Nombre
Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7, C420 et I420	12
29er et Nacra 15	16

6 Inspection et mesure [DP]

- 6.1 Les voiles des bateaux seront inspectées.
- 6.2 Les bateaux Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7 doivent avoir un bouton de catégorie Laser, et leurs voiles doivent porter des numéros uniques correspondant à la catégorie.
- 6.3 Sur l'eau, le comité technique pourrait vérifier les bateaux pour garantir leur conformité aux règlements de sécurité et des catégories.

7 Instructions de course

Les instructions de course seront données lors de l'inscription.

8 Site

Les courses auront lieu sur le lac Saint-Louis.

9 Courses

Toutes les catégories effectueront un parcours trapèze ou de type vent avant/vent arrière.

10 Pointage

- 10.1 Lorsque moins de six courses auront eu lieu, le pointage d'un bateau correspondra au pointage total des courses.
- 10.2 Lorsque six courses ou plus auront lieu, le pointage d'un bateau correspondra au pointage total des courses, duquel sera retranché le pointage le moins élevé.

11 Bateaux d'assistance

- 11.1 Les chefs d'équipe, les entraîneurs et tout autre membre du personnel de soutien (y compris les parents des participants) qui ont l'intention d'être sur l'eau pendant la régata doivent s'inscrire auprès de l'autorité organisationnelle et afficher un drapeau lorsqu'ils sont sur l'eau. Le drapeau sera donné au moment de l'enregistrement et devra être retourné au bureau d'enregistrement à la fin de la régata.
- 11.2 Les bateaux d'assistance se verront assigner un poste ou une zone d'amarrage pendant toute la durée de la régata. Ce poste ou cette zone d'amarrage sera assujéti aux conditions générales que tous les bateaux utilisant les installations du YCRSL doivent respecter.
- 11.3 Tous les bateaux d'entraîneurs et d'assistance devront être équipés d'une radio VHF pour écouter la chaîne du comité de course et répondre à celui-ci, au besoin.

- 11.4 Tous les entraîneurs et membres du personnel de soutien doivent confirmer, lors de leur inscription, qu'ils ont lu et qu'ils respecteront le Code de conduite des entraîneurs de Voile Canada.

12 Amarrage [DP][NP]

Les bateaux doivent demeurer dans l'espace qui leur a été assigné dans le parc à bateaux du YCRSL.

13 Sécurité [DP][NP]

- 13.1 La RCV 40 sera modifiée pour obliger le port d'un vêtement de flottaison individuel en tout temps, sauf lors d'un changement de vêtements.

14 Prix

- 14.1 Des médaillons de Voile Canada seront remis aux trois meilleurs navigateurs de chaque flotte ou division. Les meilleures équipes masculines et féminines seront reconnues dans les flottes mixtes.
- 14.2 Les trophées suivants seront également remis :
- Trophée de l'esprit sportif Fogh Marine
 - Meilleur résultat masculin en solitaire (Laser, Radial, 4.7)
 - Meilleur résultat féminin en solitaire (Radial, 4.7)
 - Meilleur résultat en double (420, Nacra 15)
 - Meilleur résultat yole (29er)
 - Meilleur résultat féminin en double (29er, 420, Nacra 15)

15 Dégagement de responsabilité

- 15.1 Les athlètes participant à la régata le font à leurs propres risques. Consultez la règle 4, Décision de concourir. L'autorité organisationnelle déclinera toute responsabilité en cas de dommages, de blessures ou de décès subis dans le cadre de la régata ou avant, pendant ou après celle-ci.
- 15.2 Le Yacht-Club Royal Saint-Laurent, Voile Canada et toutes les personnes et entités participant à l'organisation de cette régata déclinera toute responsabilité en cas de blessures, de dommages, de pertes ou de réclamations avant, pendant ou après la régata.

16 Assurance [DP][NP]

Tous les bateaux participants doivent être assurés à l'aide d'une assurance de responsabilité civile appropriée.

17 Droits d'utilisation du nom et de l'image

En participant à un événement, un concurrent accorde automatiquement à l'autorité organisationnelle et aux commanditaires de l'événement le droit, à perpétuité, d'utiliser et de montrer, de temps à autre et à leur discrétion, toute vidéo, image fixe et production télévisuelle tournée en direct ou à l'avance pendant une compétition à laquelle le concurrent prend part et tout document lié à cet événement, et ce, sans rémunération.

18 Pour obtenir de plus amples détails

Présidente de la régata du YCRSL : Valerie Lavigne valerielavigne@me.com

Directeur général du YCRSL Florin Tosun florint@rstlyc.com

Gestionnaire du port du YCRSL David Fleet dfleet@rstlyc.com

Annexe A

Application de la RCV 46 pour déterminer l'admissibilité des navigateurs canadiens aux événements de Voile Canada.

Les navigateurs canadiens doivent prouver leur adhésion à Voile Canada pour participer aux courses. Les documents suivants seront acceptés comme preuve d'adhésion :

- Carte de membre de Voile Canada
- Carte de membre d'un club membre de Voile Canada
- Lettre ou document officiel confirmant le statut de membre d'un club membre de Voile Canada
- Liste publiée de membres d'un club membre de Voile Canada
- Document prouvant l'adhésion à toute autre autorité nationale membre de la Fédération mondiale de voile*

Un navigateur qui ne peut pas prouver son adhésion pourrait obtenir une carte de droit de course, qui lui sera remise gratuitement au bureau d'enregistrement. Une carte de droit de course est uniquement valide jusqu'à la fin d'une compétition désignée.

Les **cartes de membre de Voile Canada** sont délivrées par les associations provinciales de voile, qui les délivrent ensuite aux clubs membres de Voile Canada. Les directeurs et les gestionnaires de clubs remettent ensuite les cartes à leurs membres.

Preuve d'âge – Les documents suivants sont acceptés comme preuves d'âge :

- Passeport valide
- Pièces d'identité délivrées par une province – p. ex., permis de conduire, carte d'assurance maladie
- Accréditation avec photo délivrée par une municipalité, qui comprend le nom complet et la date de naissance du participant
- Accréditation avec photo délivrée par une école qui comprend le nom complet et la date de naissance du participant

Annexe B :

Ce formulaire est requis pour tous les athlètes âgés de moins de 18 ans. Il doit être signé par le parent/tuteur ou la personne jouant le rôle de parent.

DÉCLARATION DES PARENTS/TUTEURS Championnat de la Jeunesse (U19) de Voile Canada 2020

Nom de l'athlète : _____

Numéro de voile : _____ Flotte : _____

Déclaration du parent/tuteur/autre qui agit comme parent :

Je confirme être le tuteur légal de ce concurrent ou m'être fait demander par le tuteur légal de jouer le rôle de parent. J'accepte les conditions ci-dessous, qui excluent le droit de réclamation de la personne à charge dans certaines circonstances. Je confirme que la personne à charge est capable de participer à l'événement.

Pendant l'événement (cochez un énoncé) :

Je serai responsable de la personne à charge tout au long de l'événement, et lorsque ma personne à charge sera sur l'eau, je me trouverai sur le site de l'événement (que ce soit sur terre ou sur l'eau).

La personne désignée ci-dessous, qui a accepté de jouer le rôle de parent, sera responsable de la personne à charge tout au long de l'événement. Pendant que la personne à charge se trouve sur l'eau, la personne qui jouera le rôle de parent se trouvera sur le site de l'événement (que ce soit sur terre ou sur l'eau).

Dégagement de responsabilité :

Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'ils se trouvent sur l'eau ou à terre, et rien n'atténue cette responsabilité. Les athlètes doivent décider si leur bateau est prêt à être sur l'eau dans les conditions dans lesquelles il se trouve. En choisissant de participer à une course, les athlètes confirment que leur bateau est prêt à affronter ces conditions et qu'ils sont capables de le commander. Aucune mesure prise par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires ou des athlètes et ne peut rendre les organisateurs responsables de tout dommage, perte, décès ou blessure, peu importe la façon dont ils se produisent, attribuable à la participation à une course. Le terme « organisateur » fait référence aux personnes qui participent à la tenue de l'événement. La prestation d'embarcations de sauvetage n'atténue pas la responsabilité des propriétaires et des athlètes.

Nom du parent/tuteur :

Adresse :

Numéro de téléphone cellulaire du parent :

Personne jouant le rôle de parent :

Numéro de téléphone cellulaire de la personne jouant le rôle de parent :

Signature du parent/tuteur/personne jouant le rôle de parent : _____